

## **PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2028 ENFANCE 3-11 ANS**

### **« Un mode d'accueil collectif et éducatif »**

Les communes de Magné et de Coulon ont élaboré et mis en place un Projet Éducatif Territorial des Temps Périscolaires de Loisirs, des activités Périscolaires à l'échelle d'un SIVU Magné-Coulon.

Des activités périscolaires gérées en interne pour la commune de Magné, et pour la commune de Coulon, confiées au Centre Socioculturel du Marais.

Des actions communes pour les activités extra-scolaires, les mercredis, petites vacances et grandes vacances gérées par le Centre Socioculturel du Marais.

Chaque commune a signé des conventions avec les associations locales de façon à assurer des bases pérennes et solides à la mise en place des activités scolaires en mobilisant les ressources existantes sur le territoire avec l'aide de nombreux bénévoles dont il faut souligner leur engagement.

Des enfants moteurs de leurs activités, enthousiastes, une opportunité offerte afin de développer et pratiquer des activités selon leurs centres d'intérêts, dans des domaines d'activités élargis; des indicateurs qualitatifs mesurés avec le retour des parents.

L'objectif du SIVU :

. donner à l'enfant un lieu de vie, pour développer ses capacités motrices, créatrices et son sens de l'expression, dans un cadre adapté et sécurisant.

. faire prendre conscience à l'enfant qu'il appartient à un groupe et qu'il doit en respecter les membres et les règles, tout en lui permettant d'apporter ses idées, d'agir sur lui et de participer aux décisions qui le concerne.

. apprendre à l'enfant à devenir responsable de lui-même, des autres enfants et de son environnement.

. inscrire l'enfant dans son environnement social, culturel et naturel.

Le SIVU Magné-Coulon fait le lien entre les communes, les responsables pédagogiques, les agents territoriaux mis à disposition, le Directeur du Centre Socioculturel du Marais, la CAF, la MSA, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), pour le fonctionnement du PEDT SIVU.

- Partie 1 : Commune de Magné
- Partie 2 : Commune de Coulon



Partie 1



**PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL  
DES TEMPS PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS  
(PEDT)**

**DE LA COMMUNE DE MAGNE**

**Années scolaires 2025- 2028**

## Présentation générale

Correspondant : Madame CHAUVET Francette

Fonction : Vice-présidente du SIVU

Adresse : 358, avenue du Marais Poitevin-79460 MAGNE

Tél. : 05.49.04.91.01

E-mail : secretariat.sivu.coulon-magne@orange.fr

Périmètre et public du PEDT : Groupe Scolaire Les Hirondelles

Territoire concerné : Magné

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 1

Établissements	Classes	Enfants	ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)
Écoles maternelles	3	56	2 enfants en situation handicap
Écoles élémentaires	5	133	13 enfants en situation handicap
Établissements secondaires	0	0	

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Magné-Coulon a été créé pour développer l'accueil et l'organisation d'activités socio-éducatives sur le territoire des communes de Magné et Coulon.

Le SIVU gère en direct l'accueil périscolaire de Magné et délègue au Centre Socioculturel du Marais l'organisation de l'accueil périscolaire de Coulon et de l'accueil de loisirs des mercredis, petites vacances et vacances d'été.

Sur l'accueil périscolaire, les Temps d'Activités Scolaires, l'objectif du SIVU est d'offrir à tous les enfants scolarisés à Magné un service public d'animations périscolaires adaptées à leurs besoins en contribuant à leur développement et leur épanouissement.

### Objectifs éducatifs du SIVU :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque enfant en proposant des activités culturelles, artistiques et sportives adaptées à l'âge et au rythme de chacun.
- Favoriser la sociabilisation de l'enfant par l'apprentissage de la vie en collectivité.
- Lutter contre les inégalités en permettant l'accès aux animations et une réelle mixité sociale.

### ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour rappel, la commune est restée sur un rythme de 4,5 jours d'école par semaine, la décision a été prise par la municipalité de maintenir la semaine de 4,5 jours pour la rentrée de 2026.

### Horaires d'accueil :

Le matin : du lundi au vendredi : 7h30-8h35

Le soir : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h45 à 18h30

Le matin, les enfants sont accueillis par 2 animatrices en maternelle, et sont accompagnés jusqu'à leur classe à 8h35. Pour les élèves d'élémentaire, ils sortent dans la cour sous la surveillance de l'équipe enseignante.

Le soir, les enfants de maternelle sont accompagnés par les animatrices du périscolaire à l'accueil périscolaire et ceux de l'élémentaire viennent seuls dès la sortie de la classe ou ils sont raccompagnés par l'enseignante lorsque les parents sont en retard.

#### Caractéristique des locaux d'accueil

- Pour l'accueil des enfants de petite, moyenne et grande sections :

Une salle pour l'accueil et le goûter ; 2 salles pour les ateliers périscolaires, les jeux collectifs et de motricité, la bibliothèque de l'école pour la lecture et les temps calmes ; des sanitaires adaptés.

- Pour l'accueil des enfants de CP au CM2 :

Une grande salle pour l'accueil, le goûter et les activités manuelles, une classe RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté), petite classe pour des activités et les intervenants tels que le chant et les jeux de sociétés, des sanitaires intérieurs et extérieurs, et la salle omnisports pour les activités sportives, tels que danse, basket, taekwondo, billard, escalade....

Des activités à thème sont proposées notamment à Noël et Pâques.

#### Déroulement de l'accueil :

Le matin, les animatrices proposent aux enfants des jeux créatifs et calmes pour les réveiller doucement dans le respect du rythme de chacun, dessin, lecture. Pour les enfants en élémentaire, possibilité de jouer en extérieur.

Le soir, certains enfants sur inscription partent en atelier de 15h45 à 16h45 par tranche de 30 à 45 minutes en maternelle et de 15h45 à 17h en élémentaire.

### **OBJECTIFS ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Le rôle de l'équipe d'animation est de mettre en valeur les potentialités des enfants en pointant ce qu'ils savent faire, il est important de construire une stratégie éducative qui s'appuie sur ce que l'enfant vit, dans un objectif de progresser. Il faut également permettre aux enfants d'affirmer leur personnalité, de révéler leurs qualités, leurs talents, leurs aspirations, « l'animation tournée vers des activités culturelles ou de loisirs peut favoriser chez l'enfant l'éveil culturel, l'accession à la culture ... ». Pour atteindre ces objectifs non scolaires, il est primordial de créer un dialogue avec la famille et l'école.

Pour rappel, lors des pauses méridiennes, des échanges ont lieu avec les enseignants sur le comportement des enfants.

#### **EQUIPE EDUCATIVE**

Elle se compose de :

- une directrice titulaire BAFD et deux stagiaires BAFD
- des animatrices titulaires BAFA et CAP petite enfance
- une ATSEM
- des animateurs non diplômés

- des éducateurs sportifs diplômés d'État pour les activités sportives
- des bénévoles pour les ateliers culturels, manuels et aide aux devoirs
- des associations Magnésiennes

L'équipe éducative permanente comprend des agents territoriaux de la commune de Magné. Elle est complétée par les intervenants sur des temps ponctuels au cours de la semaine pour les ateliers périscolaires.

Lors des Temps d'Accueil Périscolaires, des activités culturelles, créatives et sportives sont proposées aux enfants par session qui se déroulent de vacances à vacances, soit 5 sessions.

Au programme : chant, éveil à la musique et à la danse, ateliers créatifs, lecture, apprentissage de l'allemand, théâtre, jeux de société, sport découverte, billard, taekwondo, judo, football, initiation aux jeux d'échec, des intervenants diplômés assurent l'encadrement.

Pour rappel : les enfants licenciés dans une des activités ne sont pas prioritaires.

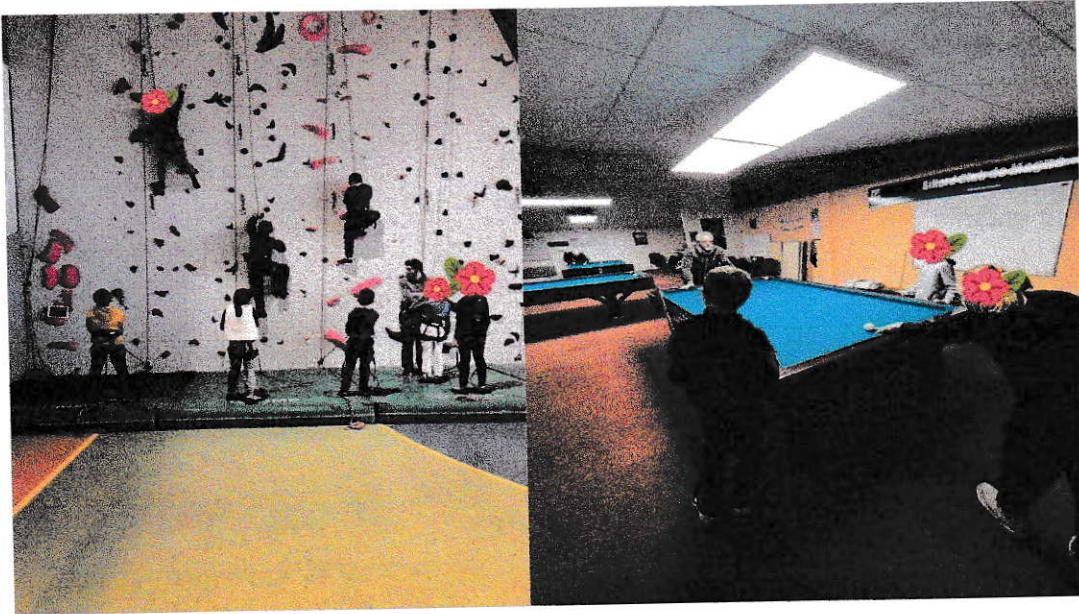
### Modalités d'information des familles

Une information est mise sur le site de la commune concernant le planning de la journée scolaire dès la rentrée scolaire, le tableau des Temps d'Activités Périscolaires est diffusé aux enseignants qui le communique aux parents afin d'obtenir leur autorisation.

Activités 2025-2026	Session 1	Session 2	Session 3	Session 4	Session 5
Lire et faire lire	lundi mardi jeudi				
Eveil musical	lundi vendredi				
Eveil à la danse	jeudi				
Basket	mardi				
Chant	mardi				
Billard		mardi			
Danse	mardi				
Jeux de société et d'extérieurs	lundi	lundi	lundi mardi	lundi mardi	
Taekwondo	jeudi				
Jumelage		jeudi			
Sport découverte	vendredi				
Echec	mardi				
Escalade	lundi				

Le goûter : Il est défini et fourni par l'équipe du restaurant scolaire de la commune de Magné, goûter Bio et 100 % équilibré avec une grande diversité dont des céréales.

L'aide aux devoirs : Il est proposé mais non imposé aux enfants, il est encadré par 3 bénévoles les lundis, mardis, et jeudi soir.



### Effectifs à la rentrée 2025 :

#### **Accueil périscolaire du soir :**

- École maternelle : 30 enfants
  - École élémentaire : 72 enfants
- soit un total de : 102 enfants

#### **Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) :**

- . 88 enfants de +6ans
  - . 38 enfants de -6ans
- soit un total de : 126 enfants

#### **Accueil périscolaire du matin :**

- École maternelle : 18 enfants
  - École élémentaire : 29 enfants
- soit un total de : 47 enfants

### HEURES FRÉQUENTATIONS TOUTES ACTIVITES 2025

- Temps Activités Périscolaires (TAPS) : 12 351 heures
  - Temps Accueil Périscolaires (APS) : 29 812 heures
- TOTAL = 42 163 heures**

### HEURES FRÉQUENTATIONS ALSH (heures 2024)

- Les mercredis : 6 192 heures
  - Les Petites Vacances : 4 714 heures
  - Les Grandes Vacances : 6 352 heures
  - ADOS 1 241 heures
- TOTAL = 18 499 heures**

### Pour le temps périscolaire : Coût pour les familles

Tarifs selon QF (ressortissants CAF et MSA) /MAGNÉ	Matin	Soir
QF1 (0-550)	1.10	1.40
QF2 (551-770)	1.45	1.90
QF3 (771-990)	1.55	2.30
QF4 (991-1300)	1.80	2.40
QF5 (1301 et plus)	2.00	2.60
AUTRES COMMUNES	2.70	3.70
AUTRES RÉGIMES		

## A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 facturation des Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) :

Tarifs MAGNÉ selon Quotient Familial (QF) ressortissants CAF et MSA	Accueil Matin 7h30 à 8h35 au 01/09/2023	Accueil Matin 7h30 à 8h35 au 01/03/2026	TAPS 15h45 à 16h30 au 01/09/2023	TAPS 15h45 à 16h30 au 01/03/2026	Accueil Soir 16h30 à 18h30 incluant le goûter au 01/09/2023	Accueil Soir 16h30 à 18h30 incluant le goûter au 01/03/2026
QF1 (0-550)	1,10	<b>1,10</b>	0,00	<b>0,20</b>	1,40	<b>1,40</b>
QF2 (551-770)	1,45	<b>1,45</b>	0,00	<b>0,50</b>	1,90	<b>1,90</b>
QF3 (771-990)	1,55	<b>1,55</b>	0,00	<b>0,60</b>	2,30	<b>2,30</b>
QF4 (991-1300)	1,80	<b>1,80</b>	0,00	<b>0,80</b>	2,40	<b>2,40</b>
QF5 (1301 et plus)	2,00	<b>2,00</b>	0,00	<b>1,00</b>	2,60	<b>2,60</b>
AUTRES RÉGIMES	2,70	<b>2,70</b>	0,00	<b>1,00</b>	3,70	<b>3,70</b>

### ACCUEIL DU MERCREDI

Pour rappel, la commune est restée sur un rythme de 4,5 jours d'école par semaine, la décision a été prise par la municipalité de maintenir la semaine de 4,5 jours pour la rentrée de 2025/2026.

#### Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

Les enfants scolarisés à Magné et inscrits au Centre de Loisirs prennent leur repas au restaurant scolaire de Magné.

Les enfants inscrits au Centre de Loisirs sont alors accompagnés, sous la responsabilité des animateurs du CSCM, pour les maternelles en minibus et en bus de ville pour les élémentaires.

Aucune participation financière n'est demandée aux familles pour le transport des enfants de Magné à Coulon.

#### Tarifs mercredis : sous réserve de l'adhésion au CSCM (10€ et 17€).

Tarifs selon QF (ressortissants CAF et MSA) COULON /MAGNÉ	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée
QF1 (0-550)	2.50	4.50	5.00
QF2 (551-770)	3.50	6.50	8.00
QF3 (771-990)	4.50	7.50	10.00
QF4 (991-1300)	5.50	8.5	14.00
QF5 (1301 et plus)	6.00	9.00	17.00
AUTRES COMMUNES	7.00	11.00	21.00

**Articulations de PEDT avec les éventuels dispositifs existants**

Convention Territoriale Globale (CTG) : cette convention a été signée entre le « Sivu Magné-Coulon-Sansais : accueil et organisation d'activités socio-éducatives » et la CAF pour une durée de 5 ans le 19 décembre 2025.

Le PEDT rédigé pour 3 années 2025-2028 est signé par la présidente du Sivu Magné-Coulon-Sansais » et le maire de Magné avec la possibilité de modification.

Fait à Magné, le 04/02/2026

Présidente du SIVU  
Marie LE CHAPELAIN



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp of the SIVU.

Maire de Magné  
Gérard LABORDERIE



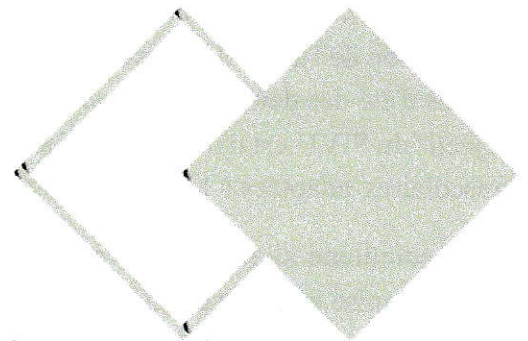
A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp of the Mairie de Magné.



# Projet Éducatif de Territoire Plan Mercredi

## SIVU MAGNÉ-COULON

### 2025- 2028



# Préambule

## **Grandir et vivre ensemble sur les communes de Magné et Coulon**

LE SIVU Coulon-Magné porte l'ambition, de garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et harmonisé afin de lui permettre d'évoluer et de se développer dans un contexte rassurant et égalitaire.

Par sa nature, le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) se construit dans un cadre partenarial bien défini, regroupant les acteurs impliqués dans le continuum éducatif de tous les temps de l'enfant : du départ de la maison à l'accueil périscolaire en passant par les temps d'éducation scolaire.

### Nos enjeux

- Situer l'enfant au cœur du dispositif,
- Organiser la cohésion territoriale autour d'une synergie d'actions entre les divers acteurs du parcours éducatif,
- Favoriser la communication entre ces acteurs, et entre eux et les familles,
- Valoriser les actions et le partenariat du territoire.

Nous avons donc souhaité fixer une politique d'ambitions partagées en réaffirmant les valeurs de Vivre ensemble, de Développement Durable, d'Égalité et de Citoyenneté.

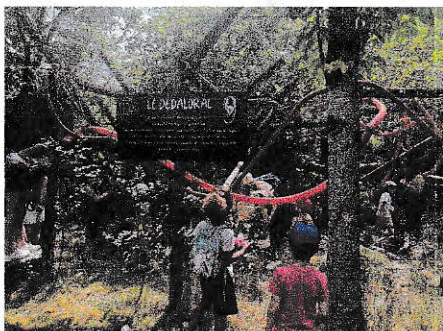
Le PEDT répond notamment à la volonté d'œuvrer en faveur de la solidarité et du lien social en apportant une attention toute particulière à une offre de services de qualité, tout en s'inscrivant dans une politique de maîtrise et d'optimisation des coûts de fonctionnement des structures, supports de ces services.

En plus d'être un véritable socle d'enjeux communs facilitant le travail des acteurs engagés sur le terrain, il est important que tous les acteurs éducatifs, chacun dans leurs compétences respectives, s'y reconnaissent afin qu'il devienne l'Outil prioritaire de référence sur notre territoire pour l'épanouissement et le « devenir citoyen » de nos enfants.

Le SIVU gère en direct l'accueil périscolaire de Magné et délègue au Centre Socioculturel du Marais l'organisation de l'accueil périscolaire de Coulon ainsi que l'accueil de loisirs des mercredis, petites vacances et vacances d'été des deux communes.

L'objectif du SIVU est d'offrir à tous les enfants scolarisés un service public d'animations périscolaires et extrascolaires adaptées à leurs besoins en contribuant à leur développement et leur épanouissement.

Chaque commune signe des conventions avec les associations locales de façon à assurer des bases pérennes et solides à la mise en place des activités à destination des enfants. Elles mobilisent les ressources existantes sur le territoire parfois avec l'aide de bénévoles.



## Portrait du territoire

Le PEDT du SIVU développe son projet en lien avec les communes de Magné et Coulon.

Ces deux 2 communes se situent dans le sud du département des Deux-Sèvres.

Coulon (2271 habitants) fait partie de la strate des communes de 1000 à 2500 habitants.

Magné (2687 habitants) fait partie de la strate des communes dites de l'unité urbaine de plus de 2500 habitants.

### Nombres d'enfants par tranche d'âge (Chiffres CAF 79)

<b>Coulon</b>	2015	2020	2021	2022
0-3 ans	69	66	69	60
4-5 ans	36	42	36	39
6-11 ans	140	132	134	147
12-17 ans	116	128	108	108
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>368</b>	<b>347</b>	<b>354</b>

<b>Magné</b>	2015	2020	2021	2022
0-3 ans	68	68	68	56
4-5 ans	35	35	44	43
6-11 ans	119	119	134	139
12-17 ans	136	133	109	124
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>	<b>346</b>	<b>355</b>	<b>364</b>

Le nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation Enfant Handicapé est passé de 17 à 28 entre 2019 et 2022, poursuivant une progression déjà constatée depuis 2012.

Cela pose un réel enjeu dans l'accueil des enfants en situation de handicap dans nos activités.

### Composition des Familles Données INSEE

Coulon			Type de famille	Magné		
2010	2015	2021		2010	2015	2021
665	689	709	Ensemble	939	874	886
278	287	253	Couples avec enfant(s)	349	261	264
41	55	61	Familles monoparentales	56	40	61
8	10	15	Hommes seuls avec enfant(s)	4	8	20
32	45	45	Femmes seules avec enfant(s)	52	32	41
347	347	396	Couples sans enfant	533	573	561

## Plan Mercredi

### Organisation du temps scolaire et mise en œuvre des temps périscolaires avant et après la classe

Le SIVU Magné- Coulon délègue au Centre socioculturel du Marais l'organisation d'un accueil de loisirs périscolaire le mercredi.

A Coulon le centre socioculturel du Marais est chargé de l'encadrement des temps périscolaires avant et après la classe les jours d'école.

#### Groupe scolaire Gabriel Auchier -Coulon

Accueil les élèves de la petite section au CM2

9 classes, 191 élèves, dont 59 en maternelle et 132 en élémentaire

**Rythme scolaire sur 4 jours les lundis - Mardis - Jeudis -Vendredis**

#### Groupe scolaire Les Hirondelles -Magné

Accueil les élèves de la petite section au CM2

8 classes soit 191 élèves, dont 58 en maternelle et 133 en élémentaire

**Rythme scolaire sur 4 et ½ jours les lundis - Mardis - Mercredis matins - Jeudis -Vendredis**



#### Priorités éducatives :

Grandir et vivre ensemble, garantir un parcours éducatif cohérent, le développement des enfants, la synergie d'actions entre acteurs, la cohésion territoriale et la valorisation des actions et du partenariat.

#### Renforcer les Compétences Citoyennes et Sociales

Enjeu du PEDT visé : Développer dans un contexte respectant l'égalité, préparer l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société (valeurs de la République mentionnées dans le PEDT).

Objectif Pédagogique : Favoriser l'autonomie, la responsabilité et le respect de l'enfant dans la vie en collectivité, en l'initiant aux principes de la démocratie participative.

#### Assurer une Continuité Éducative entre les Temps de Vie

Enjeu du PEDT visé : Garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et continu, continuité éducative de tous les temps de l'enfant.

Objectif Pédagogique : Permettre à l'enfant de faire le lien entre les apprentissages scolaires (savoirs) et les découvertes du temps de loisirs (savoir-être et savoir-faire), favorisant ainsi sa réussite éducative globale.

#### Promouvoir le Développement Global et l'Épanouissement

Enjeu du PEDT visé : Permettre à l'enfant de s'épanouir et de se développer, bien-être.

Objectif Pédagogique : Offrir à l'enfant des espaces de libre expression, d'exploration et de créativité qui répondent à ses besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux, contribuant à son bien-être.

#### Feuille de route 2025.2028:

##### Partenariat et Cohérence

Enjeu du PEDT visé : Synergie d'actions entre les divers acteurs, valoriser les actions et le partenariat.

##### Objectif Opérationnel :

- Mettre en place des rencontres trimestrielles entre les équipes d'animation (périscolaire et ALSH), les équipes enseignantes (si accord) et les parents pour échanger sur le projet d'animation et les besoins spécifiques des enfants.
- Créer un outil de liaison commun (ex: carnet de liaison, tableau partagé) pour faciliter la transmission d'informations importantes concernant le vécu de l'enfant entre les différents temps (matin/midi/soir/ALSH).

## La Participation des Enfants

Enjeu du PEDT visé : Situer l'enfant au cœur du dispositif, préparer l'enfant à devenir citoyen.

### Objectif Opérationnel :

- Créer et animer des instances de participation des enfants (ex: Conseil des Enfants de l'ALSH/Périscolaire) qui définissent les règles de vie, proposent des activités ou décident de l'aménagement des espaces.
- Intégrer systématiquement les enfants dans l'évaluation des activités et des projets, via des outils adaptés à leur âge (ex: boîtes à idées, « thermomètres » d'humeur).

## La Qualité de l'Offre d'Activités

Enjeu du PEDT visé : Offrir une offre de services de qualité, optimisation des coûts de fonctionnement.

### Objectif Opérationnel :

- Développer des projets d'activités thématiques annuels qui mobilisent les ressources locales des deux communes (ex: associations culturelles, sportives, médiathèques, espaces naturels), en veillant à l'accessibilité pour tous.
- Établir un planning d'activités périscolaires équilibré qui propose un temps de détente et des activités courtes et variées (éveil, sport, culture).

## Modalités d'organisation

Les enfants scolarisés à Magné et inscrits à l'accueil de loisirs prennent leur repas au restaurant scolaire. Nous avons donc des enfants qui repartent à la maison après la classe et d'autres intègrent l'accueil de loisirs.

Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sont pris en charge par les animateurs en mini bus et bus de ville direction Coulon.

### Journée type à l'accueil de loisirs:

**07h30 – 9h30** : Accueil des enfants

**09h30 – 11h30** : Activités

**11h30 – 13h00** : Repas

**13h00 – 13h15** : Accueil des enfants inscrits l'après-midi

**13h15 – 14h15** : Sieste ou temps calme

**14h15 – 16h00** : Activités

**16h00 – 16h30** : Goûter

**17h00 – 18h30** : Départ



Les enfants peuvent être inscrits en : Matin, Matin + repas, après-midi, après-midi + repas ou journée.

Ils sont encadrés par une équipe de 6 animateurs diplômés. (BAFA, licence animation, CAP AEPE, BPJEPS...)

### **Accueil d'enfants en situation de handicap**

Nous sommes en mesure d'accueillir les enfants en situation de handicap compte tenu de la configuration des locaux. Une réunion concernant la connaissance des enfants de manière générale mais aussi spécifique sera mise en place à l'accueil avec toute l'équipe d'animation.

Ceci pour donner à l'équipe des réponses à ses questionnements et pour permettre une cohérence dans le comportement de chacun.

Les parents du ou des enfants seront rassurés sur l'accueil de leur enfant et pourront informer l'équipe sur les particularités du handicap de leur enfant.

Un fonctionnement spécifique pourra ensuite être mis en place pour le confort de l'enfant et de l'équipe d'animation. Une communication journalière sera entretenue avec la famille.

Un suivi de l'enfant et des discussions d'équipe au jour le jour permettront d'adapter le fonctionnement proposé afin de l'optimiser.

# Accueil des enfants pendant les vacances scolaires

Le SIVU Magné- Coulon délègue au Centre socioculturel du Marais l'organisation d'un accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances scolaires.

## **Priorités éducatives :**

### **Favoriser la Cohésion Sociale et le "Vivre Ensemble"**

- Mettre en place des règles de vie élaborées et acceptées par tous.
- Organiser des activités favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel (entre les jeunes et les seniors des communes, par exemple).
- Promouvoir la médiation par les pairs pour la résolution des conflits.

### **Développer l'Autonomie et l'Esprit Critique**

- Permettre aux enfants de planifier et d'évaluer une partie de leurs activités.
- Proposer des temps de libre choix et d'expérimentation.
- Organiser des débats et des échanges sur l'actualité ou des thématiques qui les interrogent.

### **Assurer l'Épanouissement et le Bien-être**

- Accorder une importance particulière aux rythmes de l'enfant (sommeil, repas, besoin de mouvement et de repos).
- Offrir des espaces et du matériel pour l'expression créative et physique.
- Former les équipes à la gestion des émotions et à l'écoute active.

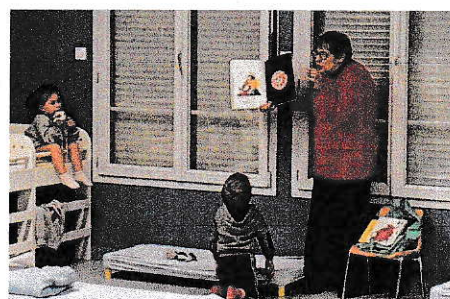
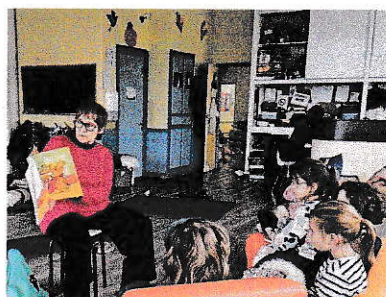
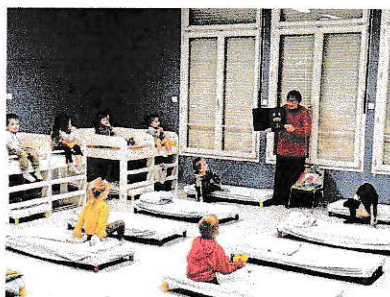
### **Garantir la Continuité et la Cohérence Éducative**

- Harmoniser le vocabulaire et les méthodes éducatives entre les équipes (périscolaire et ALSH).
- Faciliter l'échange d'informations (dans le respect de la confidentialité) entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation sur le bien-être des enfants.
- Valoriser les apprentissages non-formels acquis pendant les loisirs (ex: compétences en coopération, organisation).

### **Valoriser le Territoire et le Partenariat Local**

- Intégrer systématiquement les associations locales dans la programmation des activités (sport, culture, environnement).
- Organiser des sorties ou des projets liés au patrimoine et aux espaces naturels des communes.
- Impliquer les jeunes dans des projets de service civique ou de bénévolat auprès des événements locaux.

Les objectifs ci-dessus (citoyenneté, autonomie, cohésion territoriale) servent de fondation logique aux démarches d'Aller Vers et de Hors les Murs. Ces démarches sont les moyens opérationnels privilégiés pour que l'équipe d'animation puisse remplir les enjeux du PEDT, notamment ceux liés à la cohésion territoriale et au développement de l'enfant dans son contexte.



## Feuille de route 2025-2028 : L'Ancrage du "Hors les Murs"

### L'Espace Public comme Terrain de Jeu et d'Apprentissage

**Mise en place des "Rues aux Enfants" :** Ces journées seront dédiées à l'appropriation par les enfants de l'espace public, y compris via des projets montés en amont à l'ALSH (ex: circuits de motricité, expositions en plein air, jeux coopératifs géants).

**Création d'un Espace Naturel Pédagogique :** Un site naturel sécurisé sur le territoire sera formalisé pour devenir un lieu privilégié d'animation régulière. L'objectif est de garantir aux enfants un accès hebdomadaire à cet environnement pour des activités d'exploration, d'observation et de construction en pleine nature, valorisant ainsi les ressources du territoire.

**Déploiement du Matériel Mobile :** Chaque structure (ALSH et Périscolaire) sera dotée d'une Malle Pédagogique "Hors les Murs" complète et renouvelée, facilitant la sortie rapide et l'animation spontanée dans les cours, les parcs ou les abords de l'école.

### Cohérence du Parcours et Évaluation

**Généralisation du PAI Éducatif :** L'équipe s'engage à développer des outils de liaison avec les familles et l'école pour assurer la cohérence du suivi des enfants à besoins spécifiques ou ayant des difficultés (émotionnelles, sociales), assurant un parcours sécurisant pour tous.

**Formation aux Pratiques Innovantes :** L'équipe d'animation bénéficiera d'une formation ciblée sur l'animation dans l'espace public et la médiation par le jeu, garantissant la qualité de l'encadrement des actions "Hors les Murs".

### Modalités d'organisation

Pendant les périodes de petites vacances scolaires l'accueil de loisirs est organisé dans les locaux de l'école de Magné. Nous avons à notre disposition deux salles dédiées ainsi qu'un hall d'accueil, une grande salle de motricité et le dortoir pour les plus petits.

Les inscriptions se font à la journée.

L'été, l'accueil de loisirs a lieu en alternance au groupe scolaire de Coulon ou de Magné.

### Journée type à l'accueil de loisirs

**7h30- 9h30:** Accueil des familles et des enfants inscrits à l'ALSH. Arrivée échelonnée et possibilités de participer à des ateliers libres

**9h30- 11h45:** Les enfants peuvent participer aux activités proposées par l'équipe d'animation et proposer aussi des ateliers qu'ils souhaitent faire.

**12h-13h:** Le temps de restauration

**13h-14h:** Temps libre et temps calme / sieste, lecture d'histoires

**14h – 16h:** Les activités reprennent et les enfants choisissent et/ou proposent leurs ateliers

**16h-16h30:** Le goûter

**16h30 -18h30:** Accueil des familles et participation à des ateliers libres.



# L'accueil des jeunes

## **Priorités éducatives :**

Nos objectifs visent à accompagner les jeunes vers l'autonomie et la citoyenneté active.

### **Favoriser l'Émancipation et l'Autonomie**

- Objectif Pédagogique : Permettre aux jeunes de développer leur capacité à choisir, à organiser et à réaliser leurs propres projets (loisirs, séjours, actions citoyennes), renforçant ainsi leur confiance en soi et leur autonomie progressive.

### **Encourager l'Engagement Citoyen et l'Action Territoriale**

- Objectif Pédagogique : Susciter l'implication active des jeunes dans la vie de leur commune et de leur territoire, en les rendant acteurs et non plus seulement consommateurs d'activités, pour consolider leur sentiment d'appartenance et leur sens des responsabilités.

### **Faciliter l'Orientement et la Préparation à la Vie Adulte**

- Objectif Pédagogique : Offrir des opportunités de découverte du monde professionnel, de l'engagement associatif et des formations (ex: BAFA, PSC1) afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle future.

## **Feuille de route 2025.2028**

### **Participation et Responsabilisation**

#### Objectif Opérationnel :

- Mettre en place et soutenir un Comité Jeunes (ou Conseil des Jeunes) intercommunal qui dispose d'un budget dédié et de l'aide de l'équipe d'animation pour concevoir, planifier et évaluer les actions Jeunesse.
- Proposer un "espace d'autogestion" au sein de l'Accueil Jeunes, où les jeunes définissent eux-mêmes, sous la supervision de l'animateur, les règles d'usage et l'aménagement (responsabilisation).

### **Développement de Projets et de Partenariats**

#### Objectif Opérationnel :

- Développer les "chantiers loisirs" pour financer, en contrepartie d'une action citoyenne ou bénévole au service des communes (ex: aide lors d'événements, nettoyage de site), des projets collectifs (ex: voyage, achat de matériel).
- Formaliser des partenariats réguliers avec la Mission Locale, les associations sportives/culturelles du territoire et les entreprises pour organiser des ateliers de découverte métiers ou des stages d'observation courte.

### **Accessibilité et Communication**

#### Objectif Opérationnel :

- Garantir des horaires d'ouverture de l'Accueil Jeunes adaptés aux rythmes des adolescents (fin de journée scolaire, vacances) et identifier des lieux de rencontre attractifs (physiques et numériques).
- Confier aux jeunes la gestion des outils de communication (réseaux sociaux, affichage) pour promouvoir les actions Jeunesse, assurant ainsi une information qui leur est pertinente et accessible.

## **Modalités d'organisation**

Le local jeunesse accueille les adolescents de 11 à 17 ans. Ils sont encadrés par Romain, animateur qualifié (BPJEPS Loisirs Tous Publics), qui les accompagne dans l'élaboration de projets, l'organisation d'activités, et la mise en place d'initiatives en partenariat avec les associations locales.

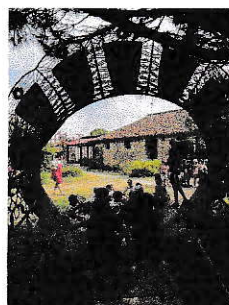
### **Horaires d'ouverture du local jeune :**

Mercredi : 15h-19h

Jeudi : 16h30-18h30

Vendredi : 16h30-22h30

Samedi : 14h-18h



## Rôle et place des familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants

Le centre social et culturel du Marais cherche le plus souvent à les associer aux temps de loisirs et de vacances de leurs enfants.

Les parents disponibles pourront partager leurs compétences avec des groupes d'enfants, en relation avec l'équipe d'animation, sous forme d'activités, de jeux, d'échanges, de temps d'animation ...

Il peut leur être proposé d'accompagner des groupes d'enfants pour les sorties.

Au moins deux fois par an, ils seront invités à réfléchir et à donner leurs idées pour l'organisation des temps de loisirs et de vacances de leurs enfants (assemblée générale, réunion d'information...)

Le centre social et culturel du Marais fixera les tarifs les plus accessibles possibles à toutes les familles en fonction de leurs revenus.

Les parents seront invités à respecter les règles fixées par l'association : adhésion, inscription, paiement, participation...

Le centre social et culturel du Marais et les communes utiliseront tous les moyens dont ils disposent pour communiquer sur le rôle des loisirs et des vacances:

- Sites Internet du CSC et des communes
- Réseau sociaux
- Réunions
- Articles de presse
- Programmes d'activités



## L'articulation du PEDT avec les autres dispositifs

Les orientations prévues dans le Projet Éducatif de Territoire - Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre :

- Du **projet social** mis en œuvre par le CSC et validé par la CAF des Deux -Sèvres
- De la **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour les missions de renforcement des liens écoles - accueils collectifs de mineurs, le développement de la politique d'inclusion, de veille sociale...
- Des **projets d'école** par la définition, en complémentarité, des projets pédagogiques des accueils périscolaires et extrascolaires

- Du **Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)**

Les REAAP ont pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation : permettre le développement des relations entre les parents, faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec les professionnels.

**Quelques projets REAAP menés par le Centre socioculturel du Marais :**

- Répit parental
- Groupe de paroles pour les parents
- Accompagner le développement des compétences psychosociales des parents et des enfants (temps de jeu, conférence à destination des parents et adolescents)
- Petite enfance et parentalité

# L'évaluation du PEDT

## **Rappel des enjeux stratégiques :**

### **Situer l'enfant au cœur du dispositif :**

Organiser la cohésion territoriale autour d'une synergie d'actions entre les divers acteurs du parcours éducatif,  
Favoriser la communication entre ces acteurs, et entre eux et les familles,  
Valoriser les actions et le partenariat du territoire.

Dans la continuité des précédents PEDT et plus précisément au regard des enjeux et objectifs de ce nouveau PEDT 2025 -2028, voici les indicateurs spécifiques sur lesquels nous souhaitons nous concentrer pour établir l'évaluation.

## **Pour évaluer les priorités éducatives du plan mercredi**

### **Enjeu n°1 - Partenariat et cohérence d'action**

Évaluer la Synergie d'actions entre les divers acteurs, valoriser les actions et le partenariat.

- Nombre de rencontres trimestrielles réalisées entre le Centre Socioculturel du Marais, les enseignants des écoles et les parents
- Compte rendu de réunion de ces rencontres formalisés et transmis à tous les acteurs
- Nombre de participants réels / nombre de participants invités (document synthétique annuel)
- Nombre d'outils inter-partenarial de liaison élaborés, utilisés et améliorés (document synthétique annuel)
- Niveau de satisfaction de chaque acteur sur les outils de liaisons et l'utilité de ces temps communs (document synthétique annuel avec une échelle de 1 à 10)
- Niveau de satisfaction des acteurs sur le partenariat (questionnaire ou séance spécifique d'évaluation en fin de chaque année)
- Nombre d'actions communes qui ont émergées des partenariats

### **Enjeu n°2 - La Participation des Enfants**

Évaluer la place de l'enfant au cœur du dispositif et sa préparation à devenir citoyen.

Une instance de participation des enfants créée et mise en place en 2025 : finalité et fonctionnement sont formalisés

- Nombre de participants réels / nombre de participants projetés ; évolution de la participation (document synthétique annuel)
- Nombre d'actions mises en œuvre par l'instance chaque année (document synthétique annuel)
- Niveau de satisfaction des enfants participants (questionnaire ou séance spécifique d'évaluation en fin de chaque année)
- Niveau de satisfaction des équipes encadrantes et plan d'amélioration annuel ( constat, diagnostic, recherche de solutions, plan d'action N+1)
- Nombre d'outils produits et utilisés pour intégrer les enfants dans l'évaluation des activités (document synthétique annuel)
- Niveau de satisfaction des enfants participants (questionnaire ou séance spécifique d'évaluation en fin de chaque année)
- Niveau de satisfaction des équipes encadrantes et plan d'amélioration annuel (constat, diagnostic, recherche de solutions, plan d'action N+1)

### **Enjeu n°3 - La Qualité de l'Offre d'Activités**

Évaluer l'offre de service et l'optimisation des coûts de fonctionnement.

- Nombre d'association et d'équipements du territoires impliqué.e.s dans les activités -évolution / N- 1 (document synthétique annuel)
- Modalité d'implication de chaque acteur : activité ponctuel, activité continue, fréquence, engagement (document synthétique annuel)
- Élaboration d'une grille de critère d'accessibilité ; évaluation et actualisation annuelle
- Élaboration de critères d'équilibre : temps de détente / temps d'activité - activités courtes /activités longues - type d'activité : éveil, sport, culture ; évaluation et actualisation annuelle
- Niveau de satisfaction des publics (questionnaire ou séance spécifique d'évaluation en fin de chaque année)
- Budgets de fonctionnement respectés ; indicateurs de gestion et d'évolution partagés entre les acteurs

### **Pour évaluer les priorités éducatives de l'accueil vacances scolaires**

#### **Enjeu n°4 - l'ancrage du « hors les murs »**

Évaluer l'impact de la mise en place d'action « hors les murs »

- Nombre d'actions « hors les murs » élaborées et mises en place, particulièrement les journées de « rue aux enfants » et la création d'un « Espace Naturel Pédagogique » (document synthétique annuel avec évolution / N-1)
- Niveau d'implication des enfants sur ce types d'actions (document synthétique annuel)
- Impact des actions « hors les murs » sur les priorités éducatives : citoyenneté, autonomie, cohésion territoriale (document synthétique annuel)
- Niveau de satisfaction des enfants et des familles sur ce type d'action (document synthétique annuel)
- Nombre et qualité des formations destinées à l'équipe sur l'animation dans l'espace public et la médiation par le jeu



### **Pour évaluer les priorités éducatives de l'accueil des jeunes**

#### **Enjeu n°5 - Participation et responsabilisation**

Évaluer l'accompagnement vers l'autonomie et la citoyenneté active

- Nombre de projets développés par les jeunes : de l'idée à l'organisation et la mise en place (document synthétique annuel)
- Instance intercommunale (type conseil des jeunes) définie et mise en place en 2027
- Nombre de chantiers loisirs développés (document synthétique annuel)
- Implication du public dans l'organisation et la gestion des lieux d'accueil (document synthétique annuel)
- Niveau de fréquentation des lieux d'accueil, diversité de public - évolution / N-1 (document synthétique annuel)
- Niveau de satisfaction des publics

### **Pour conclure**

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires pour leurs actions au quotidien à destination des enfants et jeunes du territoire, nous les remercions particulièrement pour leurs contributions à l'élaboration de ce Projet Éducatif De territoire 2025-2028. Outre l'intention d'utiliser ce projet comme outil de pilotage, nous souhaitons et allons mettre nos énergies à son service pour qu'il soit un cadre commun d'actions coordonnées et pertinentes en direction des enfants et des jeunes des communes de Coulon et Magné.

Fait à Coulon, le 04/02/2026

Présidente du SIVU

Marie LE CHAPELAIN



*Marie Le Chapelain*

Maire de Coulon

Anne-Sophie GUICHET



*Anne-Sophie Guichet*

## CONCLUSION

L'accueil "émancipateur" est un moment dans la journée où l'enfant doit être libre de ses choix, une offre de service de qualité, complémentaire des acteurs éducatifs tout en bénéficiant de la richesse de son tissu associatif.

Le PEDT se réalise grâce à la richesse des locaux sportifs, éducatifs des deux communes.

Ce PEDT est élaboré sur deux communes de la Communauté d'Agglomération Niortaise (CAN) situées sur un territoire d'exception, le Parc naturel régional du Marais Poitevin.

Fait à Magné, le 04/02/2026

Présidente du SIVU  
Marie LE CHAPELAIN



The official stamp of the SIVU MAGNE-COULON is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "SIVU MAGNE-COULON" and "1949 MAGNE".

Maire de Magné  
Gérard LABORDERIE



The official stamp of Magné is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "MAGNE" and "1949 MAGNE".

Maire de Coulon  
Anne-Sophie GUICHET



The official stamp of Coulon is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text "COULON" and "19510 (Deux-Sèvres)".

